



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/24

Objet : Finances : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2020 sur la gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2020, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2020 sur la gestion de l'exercice 2021.

Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		7 420,97 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2020 Divers			77 506,00 €	
	Total =		84 926,97 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		84 926,97 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		305 283,05 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		102 498,90€	
au 31/12/2020 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		102 498,90 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		407 781,95 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020		
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=	368 321,37 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	355 292,72 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	723 614,09 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	723 614,09 €

Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 en dépense au 31/12/2020	=	3 573,60 €	
Total	=	3 573,60 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	3 573,60 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	99 453,52 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10 en recette Chapitre 13 au 31/12/2020 Chapitre 16 Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	99 453,52 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	99 453,52 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=	- 19 573,83 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	236 842,09 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	217 268,26 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	217 268,26 €	

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissements**le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		262 671,69 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		2 539,20 €	
au 31/12/2020 Divers	=		0,00 €	
		Total	=	2 539,20 € (D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		265 210,89 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=		58 800,00 €	
en recette				
au 31/12/2020				
		TOTAL	=	58 800,00 € (R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		58 800,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		206 410,89 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020				
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=		361 379,35 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		0,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		361 379,35 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=		206 410,89 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=		154 968,46 €	

Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon**le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2020 Divers	=		0,00 €	
		Total	=	0,00 € (D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	10 095,18 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2020 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	10 095,18 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=	8 296,86 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	4 603,07 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	12 899,93 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	12 899,93 €	

Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=	0,00 €	
au 31/12/2020 Divers	=	0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	14 787,10 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2020 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=		
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	14 787,10 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			

Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	51 115,36 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	65 663,01 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	65 663,01 €

Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	0 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 20	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=	0,00 €	
au 31/12/2019 Divers	=	0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	32 713,33 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=	57 727,12 €	
en recette			
au 31/12/2020			
TOTAL	=	57 727,12 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	90 440,45 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=	-21 972,06 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	37 423,04 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	15 450,98 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	15 450,98 €	

Pour le Budget Annexe Réseau d'Écoles, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2020 Divers	=		0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13	=		0,00 €	
en recette				
au 31/12/2020				
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020				
Résultat comptable de l'exercice 2020 (C/12)	=		4 797,09 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		4 226,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		9 023,09 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=		0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=		9 023,09 €	

Pour le Budget Médiathèques, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense				
au 31/12/2020				
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	10 116,47 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2020	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	10 116,47 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020			
Résultat comptable de l'exercice 2020(C/12)	=	-962,26 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-2 969,33 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	-3 931,59 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	-3 931,59 €	

Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 23 en dépense au 31/12/2020	=	0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	=	13 873,39 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 13 en recette au 31/12/2020	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	13 873,39 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2020

Résultat comptable de l'exercice 2020(C/12)	=	466,38 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	5 984,46 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	6 450,84 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2021	=	0,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2021	=	6 450,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2020 sur la gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal et les différents Budgets Annexes (Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Réseau d'Écoles, Médiathèques, Énergies renouvelables), comme indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 25 mars 2021



Le Président,

Thierry

